

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2020 A 18H

Présents : Bernard FARGEAS – Claude DAVID - Catherine MOLLIEUX - Jean-Claude DELRUT – Damien IGNACZAK

Président de séance : Bernard FARGEAS
Secrétaire de séance : Catherine MOLLIEUX

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 janvier 2020

DELIBERATION 2020-06 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte de gestion établi par le Trésorier reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Prévu (BP + BS + DM)	Réalisé	% de crédits consommés
Dépenses d'investissement :	937 352.30 €	482 962.35 €	51.5 %
Recettes d'investissement :	937 352.30 €	407 561.30€	43.5 %
Résultat d'investissement de l'exercice : - 75 401.05 €			
Déficit reporté N-1 : - 263 461.72 €			
Résultat d'investissement cumulé : - 338 862.77 €			
Dépenses de fonctionnement :	1 059 069.50 €	471 255.81 €	44.5 %
Recettes de fonctionnement :	1 059 069.50 €	704 668.10 €	66.5%
Résultat de fonctionnement de l'exercice : 233 412.29 €			
Excédent reporté N-1 : 375 179.80€			
Résultat de fonctionnement cumulé : 608 592.09 €			
Résultat global de clôture : 269 729.32 €			

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier.

DELIBERATION 2020-07 COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif établi par l'ordonnateur reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 font ressortir le résultat global de clôture : 269 729.32 €

DELIBERATION 2020-08 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019

Considérant que le compte administratif 2019 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 608 592.09 € et un besoin de financement en investissement de 338 862.77 € ;

Le Maire propose au Conseil l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	233 412.29 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	375 179.80 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	608 592.09 €
D Solde d'exécution d'investissement	-338 862.77 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E -338 862.77 €
AFFECTATION = C	=G+H 608 592.09 €
1) Affectation en réserves R 1060 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	338 862.77 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	269 729.32 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

DELIBERATION 2020-09 BUDGET PRIMITIF 2020

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit en fonctionnement :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
+	+	+
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	959 379,32	689 650,00
=	=	=
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	269 729,32
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	959 379,32	959 379,32

Et en investissement :

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
+	+	+
CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 4668)	542 531,32	881 394,09
=	=	=
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 338 862,77	(si solde positif)
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	881 394,09	881 394,09
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (4)	1 840 773,41	1 840 773,41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2020 qui s'équilibre comme suit :

- 959 379.32 € en fonctionnement
- 881 394.09 € en investissement.

DELIBERATION 2020-10 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CCAS 2019

Le Compte de gestion établi par le Trésorier reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

	Prévu (BP + BS + DM)	Réalisé	% de crédits consommés
Dépenses de fonctionnement :	5 000 €	4 028.68 €	80,6 %
Recettes de fonctionnement :	5 000 €	5 200 €	104 %
Résultat de fonctionnement de l'exercice :		1 171.32 €	
Déficit reporté N-1 :	894,29 €		
Résultat de fonctionnement cumulé :		277.03 €	

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier.

DELIBERATION 2020-11 COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2019

Le Compte Administratif établi par l'ordonnateur reprend l'ensemble des opérations du budget primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2019.

Les opérations de l'exercice 2019 du CCAS font ressortir les résultats suivants :

		DEPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section de fonctionnement	A 4 028,68	G 5 200,00
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en section de fonctionnement (002)	C 894,29	I (E. MAJESTÉS)
	Report en section d'investissement (001)	D	J (E. MAJESTÉS)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+C+D 4 922,97	= G+H+J 5 200,00

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	= E+F 0,00	= K+L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E 4 922,97	= G+H+K 5 200,00
	Section d'investissement	= B+D+F 0,00	= H+J+L 0,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 4 922,97	= G+H+I+J+K+L 5 200,00

Résultat global de clôture : 277.03 €

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif du CCAS de l'exercice 2019.

DELIBERATION 2020-12 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 - CCAS

Considérant que le compte administratif 2019 du CCAS fait apparaître un excédent de fonctionnement de 277,03€ ;

Le Maire propose au Conseil l'affectation du résultat suivante :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 171.32 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-894.29 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	277.03 €
D Solde d'exécution d'investissement	0.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	= D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	= G+H 277.03 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	277.03 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

DELIBERATION 2020-13 BUDGET PRIMITIF 2020 CCAS

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2020 du CCAS qui s'équilibre comme suit :

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 477,03	3 200,00
+	+	+
R E P O R T S		
RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 277,03
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	3 477,03	3 477,03

DELIBERATION 2020-14 INDEMNITES DES ELUS

Certains élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonctions, compte tenu de leur mandat. Leurs indemnités sont réglementées et plafonnées. L'ensemble des taux maximums d'indemnité de fonction dépendant de la strate démographique de la collectivité et du mandat des élus sont rassemblées dans un barème.

Depuis le 29 décembre 2019, les indemnités des maires et des adjoints des communes des trois premières strates ont été revalorisées.

	TAUX (en % de l'indice brut terminal)	INDEMNITE BRUTE
MAIRE	25.5	991.80€
ADJOINTS (2)	9.9	385.05€

DELIBERATION 2020-15 AIDE EXCEPTIONNELLE POUR L'ORGANISATION D'UNE COURSE NATURE

A l'initiative d'une quinzaine de saperins, une nouvelle association sportive domiciliée à Montsapey a vu le jour en février 2020. Son objectif est l'organisation d'événements sportifs et festifs sur la commune. Le premier événement à l'ordre du jour est une course nature qui empruntera les sentiers du massif du Grand Arc et de la Lauzière au mois de juin 2020.

Considérant la demande en date du 04 mars 2020 de la part de cette même association pour la soutenir dans son lancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde une aide exceptionnelle à hauteur de 2500€

DELIBERATION 2020-16 PREVENTION DES RISQUES STATUTAIRES

L'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles. Pour se prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance,

La commune donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics.

DELIBERATION 2019-17 TAUX D'IMPOSITION 2020

Considérant que le régime de la fiscalité professionnelle unique doit être compensé par l'attribution de compensation de l'EPCI Porte de Maurienne qui sera votée prochainement ;

Considérant le gèle de la taxe d'habitation à son niveau de 2019

Monsieur le Maire présente le produit de l'imposition attendue en 2020 avec les taux existants :

TAXES ATTENDU	BASES PREVISIONNELLES 2020	TAUX 2020	PRODUIT
Habitation	236 100	12.75 %	30 103 €
Foncier Bâti	771 800	13.20 %	101 878 €
Foncier Non Bâti	7 200	84.65 %	6 095 €
TOTAL			138 075 €

Questions diverses

- **Vente de bois** : Le bois coupé par les services du département aux abords de la RD72 a été vendu à l'entreprise Bazin pour 800€ HT.
- **Budget** : Le conseil municipal propose de faire appel à un fiscaliste au début du prochain mandat pour une vision à long terme en fonction de l'imposition, la capacité de financement, le taux d'endettement etc.
- **Elections municipales 2020** : Les membres du bureau de vote ont été désignés comme suit :
 - Président : Bernard Fargeas, Assesseurs : Catherine Molliex et Claude David

Séance levée à 19h55